

UN RÉSEAU FORT

ET SI ON OSAIT POUR VRAI?

LA TRIBUNE APTS Montérégie-Centre

MARS 2025-Numéro 13

MOT DE LA PRÉSIDENTE



1 - Mélanie Leblanc, présidente

Un réseau fort, et si on osait pour vrai?

Par Mélanie Leblanc, présidente

Avec les récents événements ayant lieu chez nos voisins du Sud de la frontière et le manque de vitamine D, il est difficile de trouver l'inspiration pour écrire sur un sujet porteur d'espoir. J'ai donc décidé de vous présenter la nouvelle campagne politique de l'APTS, puisque le thème nous permet d'imaginer un horizon plus positif.

Voici un bref rappel des trois thèmes de notre plateforme politique:

- Prendre soin de nous
- Prendre soin de la collectivité
- Prendre soin de notre environnement et nous mobiliser contre sa dégradation

La nouvelle campagne de l'APTS « **Un réseau fort, et si on osait pour vrai?** » débute avec la rédaction et l'appel à la signature d'une lettre s'adressant au premier ministre François Legault, au ministre des Finances Éric Girard et bien sûr à Christian Dubé, ministre de la Santé. Cette lettre réclame la création d'un bouclier budgétaire pour la santé et les services sociaux, une réforme du statut des médecins, la mise en place de mesures fiscales audacieuses et l'application d'un plan énergique de déprivatisation. Au moment d'écrire ces lignes, plus de 5700 signatures ont été recueillies.

Je vous invite à lire la lettre en cliquant sur le lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1IW5_u0o7exF11RbzMBTrzAn-AU83JJ0G/view



Réviser la rémunération des médecins



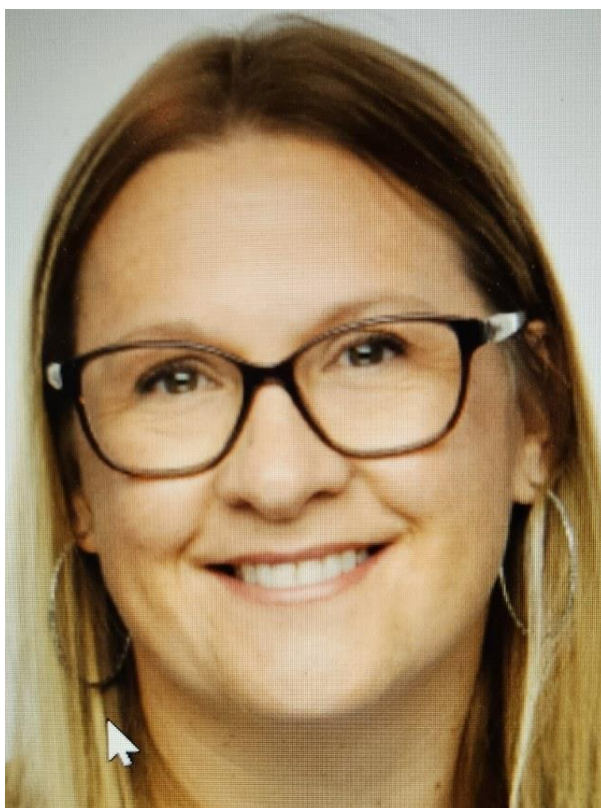
**ET SI
ON DSAIT
POUR VRAI?**

Prioriser notre santé



**ET SI
ON DSAIT
POUR VRAI?**

MOT DE LA REPRÉSENTANTE NATIONALE



2 - Isabelle Mantha, représentante nationale

Par Isabelle Mantha, représentante nationale

Trois mémoires déposés par l'APTS en février

Une commission parlementaire est, par définition, un forum composé d'un nombre restreint de députés qui examinent en détails des projets de Loi ou des sujets d'actualités. En février, l'APTS a déposé en commission parlementaire trois mémoires sur les sujets suivants : le PL83 et l'exercice de la médecine au sein du Réseau de la santé et des services sociaux, la politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile et la consultation prébudgétaire du gouvernement. Voici un résumé de ces trois mémoires.

A) PL 83 Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux

Dans son mémoire concernant le PL 83, l'APTS souligne l'urgence d'agir pour renforcer le réseau public, mais estime que le projet de loi n° 83 ne s'attaque pas aux causes profondes de la désertion des médecins du secteur public. Elle propose des solutions alternatives :

1. **Revoir l'approche** : favoriser l'engagement des médecins dans les établissements publics par des mesures incitatives plutôt que coercitives.
2. **Investir dans les infrastructures** : assurer la disponibilité des ressources humaines et matérielles nécessaires.

3. **Utiliser les articles existants de la Loi sur l'assurance maladie** : plutôt que de légiférer, utiliser les articles 30, 30.1 et 31 pour forcer la participation des médecins.
4. **Retirer la possibilité d'incorporation** : empêcher les médecins d'incorporer leur pratique pour rendre le secteur privé moins attrayant.
5. **Revoir la formule de rémunération** : favoriser l'exercice de la médecine dans les établissements publics.
6. **Empêcher la perméabilité entre le public et le privé** : limiter la possibilité pour les médecins de pratiquer à la fois dans le public et le privé.
7. **Renforcer les mécanismes de révision de la facturation** : éviter la surfacturation et la fraude.

C'est ainsi que L'APTS appelle à une stratégie plus globale et audacieuse pour renforcer le réseau public de santé, en mettant l'accent sur des mesures incitatives et des investissements dans les infrastructures et les ressources humaines. Pour l'APTS, c'est un projet de loi qui n'en fait pas assez!

B) Consultation ministérielle sur la politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile

Dans le cadre de son dépôt de mémoire sur la politique nationale du SAD (soutien à domicile), l'APTS soutient la volonté du gouvernement de favoriser les soins et services à domicile pour permettre à la population de demeurer chez elle le plus longtemps possible. Cependant, elle insiste sur l'importance de remettre le jugement clinique des professionnels au cœur de la politique de SAD.

Entre 2018 et 2023, les heures travaillées par les membres de l'APTS au SAD ont augmenté de 34,8%, tandis que le personnel n'a augmenté que de 9,6%. Rappelons-nous que le recours à la main-d'œuvre indépendante (MOI) a augmenté de 256 % depuis 2020-2021.

Les recommandations expliquent qu'il faut absolument améliorer les conditions de travail et de pratique pour le personnel du réseau public, ainsi que mettre en place un exercice de planification de la main-d'œuvre (PMO) en collaboration avec les représentants syndicaux. Assurons-nous de mettre en place un mécanisme d'accueil et d'orientation pour les nouvelles personnes embauchées au SAD et de reconnaître et valoriser l'expertise du personnel professionnel de la catégorie 4.

L'APTS s'oppose à la tarification et à la privatisation des services du SAD, soulignant les problèmes de qualité et de coordination des soins. Redonnons aux CLSC un rôle central dans la mise en place des soins et services à domicile et investissons massivement dans les CLSC pour décentraliser l'offre privée en SAD.

La rigidité administrative et les processus bureaucratiques alourdissent la charge de travail et nuisent à la qualité des soins. Il faut réviser les façons de faire pour diminuer la lourdeur

administrative et prioriser l'amélioration de la fluidité et des processus communicationnels entre les différentes plateformes informatiques.

Les gestionnaires interfèrent souvent dans le jugement clinique des professionnels, créant des frustrations et des délais inutiles. Il faut revoir les modalités de fonctionnement des comités d'allocation des ressources (CAR). Remettons le jugement clinique des professionnels au cœur des décisions et réimpliquons les professionnels de première ligne dans les processus décisionnels.

L'APTS en appelle à une approche plus humanisante du SAD, en valorisant le travail des professionnels et en réduisant la bureaucratie. Elle encourage le gouvernement à investir dans les CLSC et à s'éloigner des mesures de tarification et de privatisation.

C) Consultations prébudgétaires 2025-2026

L'APTS exprime des préoccupations concernant le retour de l'austérité dans le financement de la santé et des services sociaux, soulignant les impacts négatifs sur la capacité du gouvernement à maintenir un financement adéquat du filet social.

Le solde budgétaire négatif de 11 G\$ et le déficit comptable de 8,8 G\$ sont en partie dus aux versements au Fonds des générations.

Les compressions de 1,5 G\$ ont entraîné un gel d'embauche généralisé et l'élimination de plusieurs postes, affectant les services à la population, notamment les soins à domicile pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et un trouble du spectre de l'autisme.

Il faut donc suspendre les versements au Fonds des générations et annuler les baisses d'impôt consenties pendant la pandémie pour améliorer le bilan budgétaire et abroger les efforts de restriction demandés aux établissements du RSSS.

Les services de santé privés sont plus coûteux que ceux du secteur public, avec des coûts jusqu'à 150 % plus élevés. Les dépenses en main-d'œuvre indépendante ont augmenté de 445 % entre 2019-2020 et 2023-2024.

Il est donc recommandé de garder les économies réalisées par l'élimination de la main-d'œuvre indépendante au sein du portefeuille de la santé et des services sociaux et de réutiliser les sommes épargnées pour bonifier les conditions de travail des salariés du réseau.

Le mémoire propose qu'un mécanisme garantisse un seuil minimal de financement du Réseau de la santé et des services sociaux, basé sur une analyse des crédits nécessaires par le Vérificateur général. Il est nécessaire d'oser instaurer un mécanisme de bouclier de protection budgétaire pour stabiliser le financement du RSSS et éviter tout retour à l'austérité.

L'APTS en appelle à une politique audacieuse visant à consolider le Réseau de la santé et des services sociaux par un réinvestissement à long terme et à éviter les compressions budgétaires qui nuisent aux services à la population. Elle encourage le gouvernement à

sabrer dans le financement public des services privés de santé et à mettre en place un bouclier de protection budgétaire.

En terminant, vous pourrez retrouver l'entièreté des textes de ces trois mémoires sur le site internet de l'APTS, dans la section **Mémoire et avis** : <https://aptsq.com/publications/>

Aussi, n'hésitez pas à me partager vos questions ou vos commentaires à mon adresse courriel : imantha@aptsq.com

MOT DE VOTRE PERSONNE CONSEILLÈRE



3 - Robert Morin, personne conseillère

Par Robert Morin, personne conseillère

Valider, une démarche sensée!!!

Il est reconnu, bon an mal an, que de multiples erreurs se glissent malheureusement dans notre quotidien. Mais, parfois, certaines de ces erreurs peuvent avoir un impact malheureux dans le cours de notre vie professionnelle. Nous avons constaté, au fil du temps, plusieurs cas où des personnes membres de l'APTS ont été lésées dans leurs droits. L'erreur étant humaine, il faut donc valider, à l'aide de différentes sources et ressources, la véracité de certaines informations.

Outre les erreurs d'application de la convention collective causées par la méconnaissance ou une mauvaise interprétation de celle-ci, voici quelques exemples de problèmes fâcheux qui peuvent survenir:

- Erreur sur votre paye (taux de salaire erroné, prélèvement inadéquat, nombre d'heures effectuées non conforme, nombre de congés acquis etc.);
- Erreur sur l'application du droit de gestion;
- Erreur sur le montant de vos prestations d'assurance-salaire, congé de maternité et parental, de CNESST, etc.;
- Erreur sur les listes d'ancienneté.

Le but de cet article n'est pas de créer un climat de méfiance extrême, mais bien de vous inciter à être plus vigilantes et vigilants. Si vous avez besoin d'aide pour élucider un point ambigu ou encore simplement pour vous renseigner sur un sujet quelconque, sachez que l'exécutif local ainsi que les personnes conseillères syndicales sont disponibles pour vous soutenir dans vos démarches.

MOBILISATION ET ACTION SOCIOPOLITIQUE



4 - Julie Béland, directrice

Grand rendez-vous : « Le privé tout sauf santé! »

Par Julie Béland, directrice

S'il y a un sujet qui revient régulièrement dans l'actualité, c'est bien la part du privé dans le Réseau de santé et services sociaux québécois. Certains y verront la solution à tous les

problèmes du réseau, tandis que d'autres y verront un puits sans fond où les finances publiques sont déversées. Qui dit vrai? Ce questionnement a été au cœur de l'événement le « Grand rendez-vous : Le privé tout sauf santé! », organisé par la coalition *Tout sauf santé*, dont fait partie l'APTS. Les 21 et 22 février 2025, Isabelle Mantha, représentante nationale, Caroline Sergerie, déléguée à la mobilisation, et moi-même avons pu assister aux présentations d'un panel d'intervenant-e-s réunis autour de quatre thématiques :

- La privatisation du Réseau de la santé et des services sociaux au Québec et au Canada;
- Comprendre la privatisation à l'international;
- Connaître ceux qui profitent ou agissent pour la privatisation;
- Quels sont nos leviers d'actions pour faire barrière à la privatisation?

Suite aux interventions des panélistes, force est d'admettre que l'implication des acteurs privés dans les soins de santé et de services sociaux n'est pas la panacée promise. Le privé fait même figure de mauvais élève en cette matière. Que ce soit au niveau du coût, de la qualité des soins offerts ou du nombre de décès évitables, le constat qui ressort est alarmant. En voulant se dégager une marge de profit, le secteur privé coupe les coins ronds et ce sont les usager·ère·s qui en paient le prix de leur santé physique, mentale et même de leur vie. Je vous invite à consulter la recherche de M. Benjamin Goodair, chercheur pour The national Health Service en Angleterre, pour en apprendre davantage.

Que pouvons-nous y faire me direz-vous... Se mobiliser, dénoncer, parler d'une même voix, porter un message commun, rêver et exiger un RSSS meilleur et à la hauteur de toute la qualité ainsi que l'expertise des travailleur·euse·s qui le portent à bout de bras. Le message qui a été martelé tout au long de ce grand rendez-vous est qu'en s'alliant (groupes communautaires, citoyen·ne·s, syndicats, associations professionnelles), le contre-pouvoir sera plus grand face à un gouvernement issu du milieu des affaires, à l'esprit comptable qui oublie que derrière les colonnes de chiffres se trouvent des humains. Des humains qui dispensent les soins et les services sociaux et ceux qui les reçoivent. Bref, le privé c'est tout sauf santé!

Pour connaître les activités de la coalition *Tout sauf santé*, suivez la page Facebook : <https://www.facebook.com/toutsaufsante>. Vous y trouverez également la liste des personnes invitées lors du « Grand rendez-vous : Le privé tout sauf santé! ».

Solidairement vôtre !



PROMOTION DES PROFESSIONS: SERVICE D'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE



Dix réalités de l'Organisation Communautaire : Savais-tu que l'organisation communautaire ?

Par Chantal Plamondon et l'équipe d'organisation communautaire

1. Contribue, depuis près de 50 ans, à l'essor du mouvement communautaire, au développement local et des communautés au Québec.
2. Est constituée d'une équipe qui est rattachée à la Direction de la Santé Publique. Elle est composée de treize organisatrices.teurs communautaires (OC) et d'une spécialiste en activités cliniques (SAC) réparties dans les deux réseaux locaux de services.
3. Œuvre sur tout le territoire du CISSS MC qui comporte une population de près de 400 000 personnes, réparties dans 24 municipalités, où s'activent près de 300 organismes communautaires.
4. A à cœur l'ancrage territorial qui vise le développement du pouvoir d'agir des personnes et des milieux, dans une approche ascendante (bottom up) mettant en lumière les besoins d'une communauté à l'échelle locale.

5. Est habitée par des valeurs de respect, de justice sociale, de solidarité, d'autonomie et de démocratie.

6. Intervient de façon collective : elle soutient et accompagne les communautés, afin de contribuer à trouver des solutions communes aux problèmes vécus.

7. Cherche à lier, faciliter les processus collectifs, initier des démarches, à être gardienne de la démocratie et à naviguer à travers des situations complexes avec divers partenaires (communautaires, institutionnels, municipaux), dans une optique de collaboration et de co-construction.

8. Intervient en fonction de 4 axes principaux :

- Développement des communautés locales : Participation citoyenne, reprise de pouvoir, action intersectorielle, réduction des inégalités sociales de santé et harmonisation des politiques publiques qui ont une influence sur la santé
- Soutien aux programmes de santé publique et actions sur les déterminants sociaux de la santé : Amélioration des conditions de vie (revenu, logement, transport, alimentation, etc.)
- Soutien aux organismes du milieu : Incorporation ou dissolution d'un groupe, analyse des besoins et des ressources dans le milieu, appui au conseil d'administration d'un OBNL
- Contribution aux programmes services et à la responsabilité populationnelle du CISSS : Faciliter la participation citoyenne dans l'élaboration des services et les initiatives des communautés en favorisant le déploiement de services. Facilite aussi la jonction entre l'intervention de l'établissement et celle mise en œuvre par les partenaires.

9. Depuis 1988, le Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CISSS et CIUSSS (RQIIAC) réunit sur une base volontaire les OC des établissements de santé et de services sociaux de toutes les régions du Québec. Le Regroupement a permis de baliser, de donner un sens commun, une définition collective à la pratique de l'organisation communautaire dans le réseau de la santé et des services sociaux.

10. L'organisation communautaire : Une profession qui requiert des conditions favorables pour sa pratique.



Référence: Pratiques d'organisation communautaire dans les établissements de santé et de services sociaux au Québec, Cadre de référence du RQIIAC, p.159.



16 AU 22 MARS 2025
SNOC2025
 25^e Semaine nationale de l'organisation communautaire
L'OC, ÉVIDEMMENT...
 Renforce le pouvoir d'agir des communautés

RQIIAC
 Regroupement québécois des intervenantes
 et intervenants en action communautaire en
 CISSS et CIUSSS

facebook.com/RQIIAC
www.rqiiac.qc.ca

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Formulaire de déclaration, formulaire de réclamation: En cas d'accident, comment s'y retrouver?

Par Mélanie Favreau, directrice

Le **formulaire de déclaration** est un outil de réparation et de prévention de base, fourni par l'établissement. Au CISSMC, le même formulaire est utilisé pour les incidents, accidents, maladies professionnelles et les situations à risques.

Il doit inclure la date et l'heure, le lieu, une brève description de l'événement et le nom des témoins. Il est conseillé de décrire le site de la lésion ainsi que la douleur physique ou les réactions psychologiques encourues.

Lors d'une situation à risque, d'un incident ou un accident, la personne salariée doit remplir le formulaire de déclaration qu'elle remet à son ou sa gestionnaire ou supérieure immédiate. La personne gestionnaire doit faire une enquête pour déterminer les causes de l'évènement dans le but d'éliminer le ou les risques et assurer un suivi.

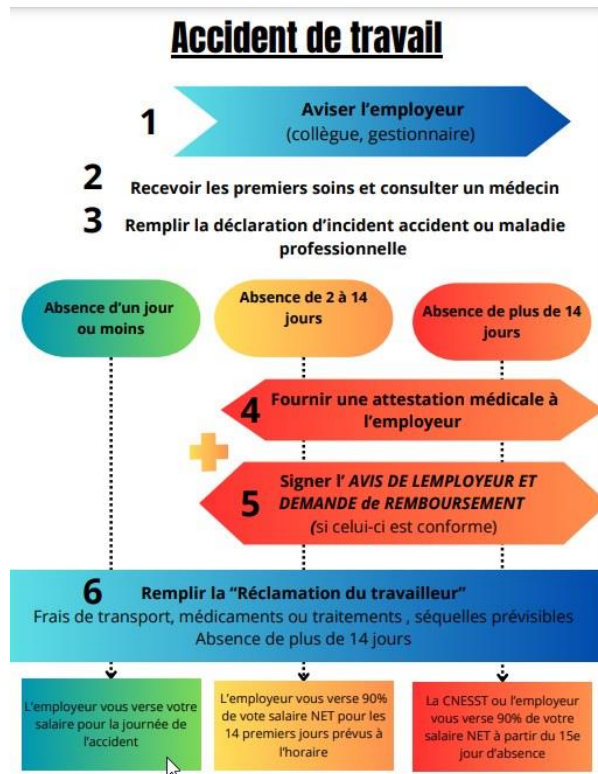
Cette démarche doit être faite même si la personne salariée ne s'absente pas du travail. On retrouve le formulaire de déclaration d'accident incident et situation à risque sur l'intranet de l'employeur ou encore sur notre site WEB aptsq.com/mc

De son côté, l'employeur doit aviser la CNESST qu'un travailleur ou une travailleuse a subi un accident de travail lorsque celle -ci est incapable d'exercer son emploi au-delà de la journée de l'évènement. Cet avis est transmis à la CNESST via le formulaire **avis de l'employeur et demande de remboursement** (ADR). Vous devriez signer ce formulaire. Consultez votre ADR sur le guichet CNESST!

La **Réclamation du travailleur** (RT) à la CNESST est destinée à l'usage du travailleur ou de la travailleuse pour demander des indemnités à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Elle doit également être complétée pour demander le remboursement des frais d'assistance médicale (services professionnels de la santé, soins, traitement, médicaments, etc.), de déplacement ou de séjour. **Attention, vous avez 6 mois suivant la lésion pour procéder à la réclamation.** Dans la majorité des cas, une attestation médicale sera requise.

Vous trouverez le formulaire de Réclamation du travailleur sur le site Mon Espace CNESST.

En cas de doute, remplissez les 2 formulaires soit la déclaration et la réclamation... Ne sous-estimez pas l'importance de déclarer et n'hésitez pas à interpeller votre syndicat si vous avez des questions!



CONCOURS



Testez vos connaissances en répondant à notre Quiz SST! En participant, vous pourriez vous mériter un prix parmi ceux-ci:

- Carte-cadeau Wayspa
- Carte-cadeau cinéma
- Carte-cadeau Renaud-Bray

Les personnes gagnantes seront déterminées par tirage au sort. Bonne chance!

Cliquez sur ce lien pour participer:

<https://forms.office.com/r/j0J6wr5M1r>

Date limite pour participer au concours: 24 mars.

COMITÉ D'ACTION FÉMINISTE



6 - Édith-Kathie Ayotte, secrétaire

Hélène Pedneault, une grande féministe

Par Édith-Kathie Ayotte, secrétaire

Écrivaine et journaliste, Hélène Pedneault est née le 14 avril 1952 à Jonquière. Elle est issue d'une famille modeste dont la mère était femme au foyer et dont le père était journalier dans une usine de papiers. Avec son frère et ses sœurs, elle est initiée très jeune aux joies que procurent la lecture, la musique et la radio de cette époque. Elle étudie en lettres au CÉGEP de Jonquière et en animation culturelle à l'Université du Québec. Insatisfaite, elle abandonne toutefois ses études universitaires.

De retour dans sa ville natale, elle travaille en communications. Dès 1973, elle écrit des textes pour les journaux et la télévision. Elle compose des paroles de chansons pour des chanteur·se·s connues de l'époque et écrit deux biographies. Elle se fait connaître du grand public en raison de son engagement féministe et de ses diverses chroniques délinquantes dans le magazine « La vie en rose ». En 1984, elle a d'ailleurs la chance d'interviewer Simone

de Beauvoir pour ce magazine. Un rêve pour elle, ayant passé son adolescence à lire les écrits de Mme de Beauvoir et s'identifiant comme une de ses disciples. En 1988, elle crée une pièce de théâtre intitulée « La déposition ». Cette pièce célèbre est traduite en 5 langues et interprétée dans différents pays.

Hélène Pedneault est reconnue comme une indépendantiste, une féministe et une environnementaliste s'étant battue toute sa vie contre l'injustice. Militante pour des causes sociales et politiques qui lui tiennent à cœur, elle est décrite par son amie Francine Pelletier comme une « une perpétuelle indignée ».

En 1995, elle participe à la marche des femmes « Du pain et des roses ». Elle contribue à la fondation de la coalition Eau-Secours (coalition ayant pour but de protéger l'environnement aquatique du Québec). Elle est également l'une des signataires du Manifeste pour un Québec solidaire, qui a mené à la création du parti politique Québec solidaire. Son engagement exemplaire pour le droit des femmes, l'indépendance du Québec, la protection de l'environnement et la justice démontre son grand dévouement.

Au cours de sa vie, Hélène Pedneault mène différentes luttes pour le droit des femmes, en s'appuyant sur des valeurs comme l'égalité, la liberté et l'indépendance. Dans le cadre du 75e anniversaire du droit de vote des femmes du Québec, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal décerne pour la première fois le prix Hélène Pedneault à Mme Régine Laurent, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la Santé du Québec. Ce prix rend hommage à une femme québécoise dont les actions font progresser les droits des femmes au sein de la société.

Hélène Pedneault est décédée d'un cancer des ovaires le 1er décembre 2008 à Montréal, à l'âge de 56 ans, entourée de ses amies. À son décès, elle lègue à la bibliothèque de l'École nationale de théâtre du Canada plus de 100 livres sur la dramaturgie, l'art et le théâtre.

Tous les écrits de Mme Pedneault sont précieusement conservés à la Bibliothèque et aux Archives nationales du Québec. Si vous souhaitez en apprendre davantage sur sa vie, le livre qui s'intitule : "Qui est Hélène Pedneault ? Fragments d'une femme entière", rassemble les réflexions de soixante-huit Québécois réputés sur sa vie et son œuvre.

Références :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/helene-pedneault>

https://electriques.ca/filles/fr/artiste/pedneault_he

<https://fondationlionelgroulx.org/wikipedia/helene-pedneault>

<https://territoire.salondulivre.ca/auteur/helene-pedneault/>



NOUS ÉTIONS LÀ...

Janvier

Une partie de l'exécutif était réunie à Drummondville pour assister au premier Conseil général de 2025. C'est à cette occasion qu'a eu lieu le lancement de la nouvelle campagne politique de l'APTS ainsi que du guide « Vers un accès égalitaire à la militance ».

Le premier de deux kiosques sur l'ergonomie a été offert dans les deux hôpitaux de la Montérégie-Centre. Christiane Blanchard, Mélanie Favreau et Amélie Ostiguy, directrices et membres du comité local en santé et sécurité au travail, ont participé à cet événement en partenariat avec l'employeur.





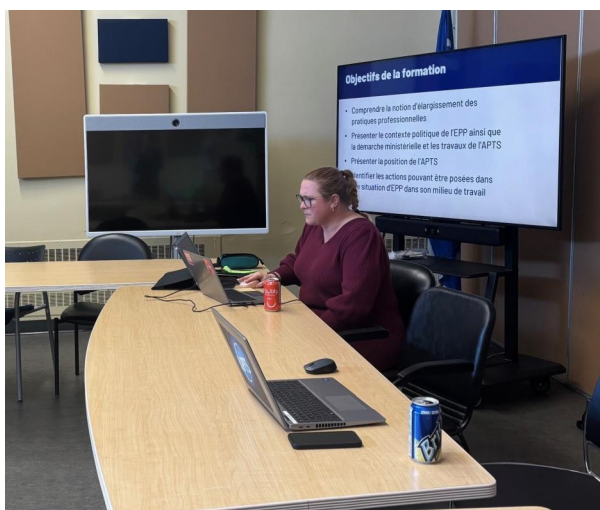
Février

Présentés par Mme Isabelle Mantha, représentante nationale, deux midis-rencontres sur l'élargissement de la pratique professionnelle ont eu lieu au CLSC Saint-Hubert et à l'hôpital du Haut-Richelieu. D'autres dates suivront, surveillez vos courriels!

L'équipe des relations de travail est allée à la rencontre des membres des laboratoires sur l'ensemble du territoire de la Montérégie dans les dernières semaines. Ces rencontres ont

entre autres permis de se préparer à la présentation d'une entente de réorganisation majeure des services de laboratoires. D'autres rencontres sont prévues.

Le grand rendez-vous « Le privé : tout sauf santé! » a réuni au Collège Maisonneuve des intervenants des milieux syndicaux et communautaires. Julie Béland, Caroline Sergerie et Isabelle Mantha ont assisté à cet événement réunissant un panel national et international pour partager les connaissances sur la privatisation des services de santé et de services sociaux.



Mars

Pour une troisième année, le comité local d'action féministe a distribué des plantes à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme. Plusieurs sites ont été visités, dont les CLSC Saint-Hubert, du Richelieu, Samuel-de-Champlain et de la Vallée-des-Forts.

C'est à Candiac qu'a eu lieu le lancement national de la marche mondiale des femmes, le 8 mars dernier. Édith-Kathie Ayotte, secrétaire, Isabelle Mantha, représentante nationale, Julie

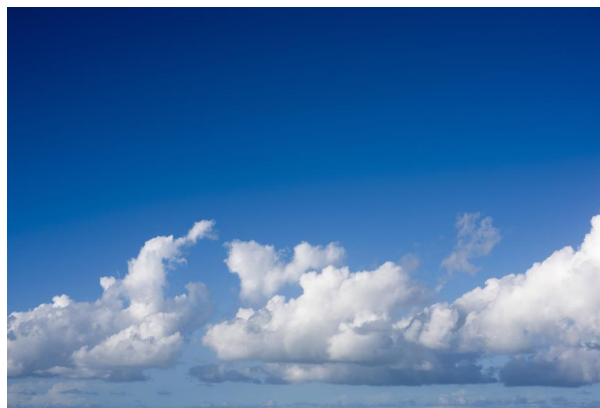
Béland et Amélie Ostiguy, directrices, ont participé à cet événement. Le choix de la Montérégie pour le lancement n'est pas anodin; la région détient le triste record du nombre le plus élevé de féminicides pour 2024... Soyons solidaires envers les femmes et filles qui subissent des violences. Surveillez nos communications pour vous joindre à nous le 18 octobre prochain, à Québec, pour le volet québécois de la marche mondiale des femmes.







CHOIX DE VACANCES



La période du choix de vacances pour l'été 2025 est présentement en cours. Vous avez jusqu'au 24 mars inclusivement pour faire votre choix de vacances via Virtuo.

EN ROUTE VERS L'AGA 2025!



Important! À mettre à votre agenda : l'assemblée générale annuelle (AGA) se déroulera le **4 juin, dès 18h00**. Deux possibilités s'offrent à vous pour y assister, soit en présence dans une magnifique salle où un excellent repas sera offert ou à distance dans le confort de votre foyer. Sur place, nous accueillerons les membres avec un cocktail de bienvenue, dans une ambiance décontractée où vous pourrez échanger avec vos collègues et les membres de l'équipe syndicale avant le début des formalités.

Voici un rappel de quelques « Fonctions et pouvoir » de l'AGA selon les statuts:

- **Élire l'exécutif local, les personnes déléguées locales et les personnes vérificatrices internes.**

Cette année, les postes suivants seront en élection : vice-présidence, trésorerie, 2 postes de personnes directrices, un poste de délégué-e à la mobilisation. Il y aura aussi 2 postes de personnes vérificatrices.

- **Recevoir le rapport d'activités et le rapport financier**

En d'autres mots, l'exécutif vous explique comment le budget a été utilisé et un bilan des réalisations.

- **Adopter les prévisions budgétaires et le plan d'action**

C'est le moment de vous exprimer si vous avez des idées ou des interrogations sur la façon dont vos cotisations syndicales seront utilisées pour la prochaine année. Il est possible de faire des amendements en cours d'assemblée pour augmenter un poste budgétaire ou en diminuer un autre. Vous recevrez les documents à l'avance et si vous avez des propositions à faire, l'exécutif se fera un plaisir de vous aider dans les jours précédant la séance pour que la soirée se déroule rondement.

Élire la délégation du congrès

Le congrès aura lieu du 11 au 14 novembre 2025 (le lieu sera annoncé ultérieurement). Les délégué-e-s auront 4 journées de libérations pour y assister et 2 journées de préparation sont prévues en octobre, afin de leur permettre de vivre pleinement l'expérience. La délégation est composée de l'exécutif local, des délégué-e-s et des agent-e-s de liaison. Les places restantes sont soumises à l'élection parmi les membres.

DU NOUVEAU À L'EXÉCUTIF

L'équipe syndicale locale remercie chaleureusement Alexia Hovington pour son apport inestimable lors de son passage à l'exécutif. Nous lui souhaitons le meilleur pour ses nouveaux projets!



Nous souhaitons un bon retour parmi nous à Amélie Ostiguy, qui se joint à l'équipe en tant que directrice par intérim. L'équipe est heureuse de la retrouver!



Syndicalement vôtre!

Votre exécutif local

COORDONNÉES DE VOTRE EXÉCUTIF LOCAL

Courriel: cisssmc@aptsq.com

Hôpital Charles-LeMoine: 450-466-5000 poste 3037 Local AS-0064 (sous-sol)

Hôpital Haut-Richelieu : 450-359-5000 poste 2856 Local SS-10 (sous-sol)

Facebook: <https://www.facebook.com/syndicatAPTSMonteregie>